

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n°7 du jeudi 27 septembre 2018

I – OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 18h00.

Présence en tant qu'invitée, de Madame RELAVE Laurence, Proviseure-adjointe.

Les participants sont au nombre de 22 personnes dont 21 votants.

Monsieur le Proviseur ouvre la séance et excuse les absents.

PRESENTS

I-DIRECTION/ADMINISTRATION

M. GRAND Philippe, Chef d'établissement, Président.

M.BABY-ROUINET Eric , DDFPT

Mme GRAND Nathalie, Proviseure-adjointe

M.AULAGNON Xavier, CPE

Mme BERTHOLLET Ariane, Agent comptable et gestionnaire

II-PERSONNALITES QUALIFIEES

M. PAUZON Jean-jacques , Conseiller Municipal

Mme PEYCELON Nicole, Conseillère Régionale

Mme PLAINE Colette, Personnalité Qualifiée

III –ELUS DE L'ETABLISSEMENT

Enseignants :

M. ALLARD Romain

M. BANCEL Régis

Mme BARDIAUX Catherine

Mme COTTE Marie-dominique

Mme JOLLY Martine

Mme ROUX Rachel

Mme TOMASINI Estelle

ATOSS :

M.GUTTON Christophe

M. KHENNOUCI Farid

M. LEPINE Laurent

PARENTS D'ELEVES

Mme AGUERA Céline

Mme BONAMANT Isabelle

Mme BORONAT Béatrice
Mme CANCADE Catherine
ELEVES

Mme GHALAMI Ghada

PERSONNES EXCUSEES

Mme REY Marie-camille, Vice Présidente Conseil Régional
M. BERLIER Pierre, parent d'élèves

PERSONNES INVITEES

Mme RELAVE Laurence, Proviseure-adjointe
Mme SDAISSI Mouna, Directrice Opérationnelle au GRETA de la Loire.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Proviseur propose Madame TOMASINI (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) qui accepte.
Monsieur le Proviseur l'en remercie.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance n°6 du jeudi 28 juin 2018

Monsieur le Proviseur demande si le PV appelle des remarques.

Madame TOMASINI (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) explique que les élus enseignants ayant quitté cette séance juste après son ouverture (désaccord sur l'installation de caméras de vidéosurveillance), ils s'abstiendront.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
1	21	21	0	0	0	6	15	0

3/ Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Proviseur rappelle l'ordre du jour et signale que plusieurs points complémentaires seront rajoutés à cette séance :

- Questions complémentaires déposées par les représentants des personnels enseignants (point rajouté au paragraphe IV s'intitulant questions diverses).

- A rajouter pour l'administration le point suivant : Délégations de signatures pour les 2 Provisseurs-adjointes : Mme RELAVE Laurence et Mme GRAND Nathalie (point rajouté au paragraphe III Questions diverses).

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu CA du 28 juin 2018 Décision
- Adoption de l'ordre du jour Décision

I) Affaires pédagogiques

- Bilan de rentrée Information
- IMP (Indemnités pour Missions Particulières) Décision
- Délégations de signatures Décision

II) Affaires financières concernant le lycée Honoré d'Urfé

- Décision Budgétaire Modificative : prélèvement sur réserves Décision
- Conventions avec intervenants extérieurs Décision
- Contrats et conventions Décision
- Dévolution des logements de fonction Décision

III) Questions diverses

- Questions déposées par les représentants des personnels enseignants :
- **Caméras de vidéosurveillance :**
 - Qui a décidé de leur installation ?
 - Coût global de l'opération (matériel, installation, entretiens) ?
 - Qui a financé ?
 - Que faire face à une situation qui ne respecte pas les préconisations de la CNIL ?
- **Bilan Parcoursup dans notre établissement :**
 - Que sont devenus les élèves scolarisés l'an dernier dans notre établissement ?
 - Comment ont été affectés les élèves dans nos filières post-bac depuis la rentrée ? Critères retenus ?
- **Réforme du lycée 2019 :**
 - Qu'est-il envisagé pour notre lycée ?
- **A l'attention de la Région :**
 - Nous souhaiterions un parking d'une capacité d'accueil équivalente à ce que nous avons avant les travaux (plutôt qu'un bassin).

- Question déposée par les représentants des personnels de direction /administration :
- Délégations de signatures

IV) Affaires financières concernant le GRETA de la Loire

- Conventions Décision
- Délégation de signature Décision

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
2	21	21	0	0	0	0	21	0

Arrivée, à 18h20 de Madame BARDIAUX (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation).

Arrivée, à 18h25, de Madame SDAISSI Mouna, Directrice Opérationnelle au GRETA de la Loire, présente en tant qu'invitée.

Le nombre de participants est de 24 dont 22 votants.

II- AFFAIRES PEDAGOGIQUES

1. Bilan de rentrée.

Présentation effectuée par Monsieur le Proviseur, qui commence par un bilan de l'orientation en fin de seconde. La tendance d'une progression de la voie technologique, constatée l'année précédente, se confirme (+10 points sur deux ans – de 25 à 35% des choix d'orientation).

Pour la voie générale, la déperdition touche surtout les séries S et ES.

On peut penser que les nouveaux critères de sélection dans l'orientation post-bac (Parcousup) sont à l'origine de ces changements constatés en fin de seconde.

Monsieur le Proviseur poursuit par un bilan de la situation des élèves scolarisés l'an dernier au lycée, après la fermeture de la plateforme Parcousup. 77% des élèves ont eu une proposition, 16 % ont démissionné (20% pour le département de la Loire), dont une partie suite à un échec au baccalauréat. A la marge, il y a encore quelques situations particulières (4 toujours en attente – 2 doivent confirmer des propositions).

Madame TOMASINI (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) fait remarquer que les réponses tardives ont été un vrai problème pour les élèves. Elle demande sur quels critères ont été sélectionnés les élèves affectés après la rentrée. En effet, les enseignants de BTS du lycée Honoré d'Urfé ont été surpris de

l'affectation d'élèves dont ni le parcours scolaire, ni le dossier, ni la demande ne correspondent aux BTS en question.

Monsieur le Proviseur dit qu'à l'avenir, le cylindrage de l'orientation (BTS suite pour la voie professionnelle ; IUT pour la voie technologique et université pour la voie générale) devrait éviter les incohérences parfois constatées. Il ajoute que les affectations après la rentrée des classes n'est pas une nouveauté, c'est une pratique que l'on connaissait avant Parcoursup.

Mme COTTE (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) précise que les enseignants le faisaient avec cohérence, après étude des dossiers scolaires, ce qui leur échappe désormais.

Le point suivant concerne le bilan du lycée aux examens. Les résultats montrent une fragilité, particulièrement de la voie ES, dont les résultats sont nettement inférieurs à ceux enregistrés au niveau académique.

Madame TOMASINI (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) relie la baisse des résultats à la manière dont les orientations ont été faites, en fin de seconde, deux ans avant. En effet, cela coïncide avec l'année où le redoublement ne pouvait se faire qu'à titre très exceptionnel et l'on a accepté très souvent le premier choix des familles. Les enseignants avaient alerté du passage d'élèves en grande difficulté en voie générale. Cette année-là correspond, au lycée Honoré d'Urfé, à une baisse sensible de l'orientation vers la série STMG, au profit de la voie ES. Des élèves se sont ainsi retrouvés en grande difficulté pendant 2 ans, et ont, pour certains d'entre eux, échoué aux épreuves de baccalauréat.

Madame BARDIAUX (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) ajoute que l'on a parfois des élèves qui arrivent en seconde au lycée après avoir été refusés dans la voie professionnelle. Ces élèves sont souvent en difficulté sur le plan scolaire et ont parfois perdu toute motivation.

Sortie de Monsieur PAUZON (représentant de la commune – collègue des élus locaux) à 18h35.

Monsieur le Proviseur fait ensuite un point sur les effectifs, 1889 élèves sont inscrits au lycée (dont 515 au niveau post-bac). Baisse du nombre d'élèves en seconde.

Il précise que l'an prochain, avec le transfert de la voie STD2A et du DNMD au lycée Monnet-Fourneyron, les effectifs devraient diminuer d'au-moins 150 élèves.

Il enchaîne sur une présentation rapide de la réforme du lycée pour la rentrée 2019. Une réflexion sera menée collectivement sur les choix des parcours qui seront proposés pour le lycée. On ne devrait pas avoir de difficulté à proposer les 7 parcours « classiques ».

Madame TOMASINI (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) fait remarquer que l'accompagnement personnalisé ne sera plus systématiquement inscrit dans le parcours des élèves, et en étant pris sur la marge de 12h en seconde puis 8h en cycle terminal, va entrer en concurrence avec les options, les cours à effectifs réduits. Cela risque de se faire au détriment des élèves les plus en difficulté et des enseignements optionnels.

Arrivée de Monsieur ALLARD (élu SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) à 18h45 portant le nombre de présents à 25 dont 23 votants.

2. IMP (Indemnités pour Missions Particulières) (voir pièce jointe)

Présentation effectuée par Monsieur le Proviseur

Madame TOMASINI (élu(e) SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) dit que cette répartition n'a jamais donné lieu à une discussion collective alors qu'habituellement cette question est abordée en conseil pédagogique. Elle demande que le vote soit repoussé à une séance ultérieure.

Monsieur le Proviseur répond que ce n'est pas possible, cette répartition aurait déjà dû être votée, au plus tard en juin.

Madame TOMASINI (élu(e) SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) demande quels sont les changements proposés par rapport à la ventilation précédente.

Monsieur le Proviseur dit que les missions d'accompagnement des élèves à besoins particuliers vont être indemnisées ainsi que la coordination du dispositif de partenariat avec l'IEP de Lyon à hauteur de 0.5

Madame COTTE (élu(e) SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) demande si la mission de référent BTS sera toujours indemnisée. Elle précise que l'organisation des examens, est, pour eux, une lourde tâche.

Monsieur le Proviseur répond que les heures d'enseignement en BTS sont déjà pondérées (1.25) avec un paiement sur l'année scolaire complète, y compris en période de stage des élèves, il considère que les missions des enseignants de BTS sont entièrement couvertes par cette pondération.

Retour de Monsieur PAUZON à 18h50.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
3	23	0	0	0	0	11	12	0

III– AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE LYCEE HONORE D'URFE

1. Décision budgétaire modificative : prélèvement sur réserves

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Il s'agit de prendre en charge des projets pédagogiques dont la Région n'a pas accepté le financement (projet danse et web radio) ainsi que des charges de logistiques diverses et des équipements en biochimie.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
4	23	0	0	0	0	0	23	0

2. Conventions avec les partenaires extérieurs

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable

NOM	COUT	OBJET
MME PAULINE JODAR	25 € / HEURE	DECOUVERTE DES METIERS AUTOUR DE LA MUSIQUE
CAPTAIN LUDD	40 € / HEURE	WORKSHOP AUTOUR DU BOIS COURBE
ROMAN PIN	40 € / HEURE	AUTOUR DES OBJETS INGRATS DES OBJETS DU QUOTIDIEN MIS DE COTE
LYCEE DE BEAUREGARD - CONVENTION DE PARTENARIAT		PROJET MULTI ETABLISSEMENT "LES ENVOLEES"
KAIROS THEATRE : Romuald BAILLY	60 € / HEURE	PROJET MULTI ETABLISSEMENT "LES ENVOLEES" FACTURE REGLEE PAR LE LYCEE BEAUREGARD
KAIROS THEATRE : Romuald BAILLY	60 € / HEURE	PROJET REGION : EDUQUER DEMAIN - LECTURE A HAUTE VOIX

Mme l'Agent comptable propose d'effectuer un vote global sur l'ensemble de ces conventions.

Il est précisé qu'il sera en revanche dressé un acte administratif pour chacune de ces conventions.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
5	23	0	0	0	0	0	23	0

3. Participation des familles pour le voyage à Kehl à hauteur de 200 euros .

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
6	23	0	0	0	0	0	23	0

4. Convention avec le Gipal Formation pour les mobilités Erasmus 2018/2019.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable. Mme GRAND, Provisseure-adjointe explique que cette convention concerne les élèves des BTS AM/SAM/CI, implantés dans 11 établissements. En effet, ces étudiants sont obligés de faire un stage à l'étranger, élément favorable en termes d'employabilité.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
7	23	0	0	0	0	0	23	0

5. Marché de fourniture du gaz pour les logements de fonction, via l'ugap, avec ENI.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
8	23	0	0	0	0	0	23	0

6. Contrat de location du Centre des Congrès pour le FESUP 2019

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
9	23	0	0	0	0	0	23	0

7. Convention pour l'accueil d'élèves extérieurs à la demi -pension.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
10	23	0	0	0	0	0	23	0

8. Convention pour accueil d'élèves extérieurs à l'internat

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
11	23	0	0	0	0	0	23	0

9. Taux de participation du SRH au Service Général

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
12	23	0	0	0	0	0	23	0

10. Procédure d'utilisation des fonds sociaux 2018/2019

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Madame GRAND, Provisoire adjointe, informe que la priorité est accordée à la prise en charge des dépenses de demi-pension et d'internat, suite à une importante progression des demandes. L'aide au financement des voyages scolaires ou des fournitures devient plus difficile.

A ce sujet, elle remercie la coopérative du lycée, qui vient en aide aux familles les plus en difficulté, en permettant aux élèves de disposer de leurs livres sans caution et en leur apportant une aide matérielle concernant les fournitures (feuilles, stylos, calculatrice).

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
13	23	0	0	0	0	0	23	0

11. Nouvelles dévolutions des logements de fonction.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
14	23	0	0	0	0	0	23	0

III- QUESTIONS DIVERSES

- Questions déposées par les représentants des personnels enseignants :

- Caméras de vidéosurveillance :

Qui a décidé de leur installation ?

Coût global de l'opération (matériel, installation, entretiens) ?

Qui a financé ?

Que faire face à une situation qui ne respecte pas les préconisations de la CNIL ?

Monsieur le Proviseur répond que la décision a été prise par son prédécesseur (M. BOSSOLASCO). Le coût s'est élevé à 27 000 euros, financé intégralement par le Conseil Régional, par une subvention dédiée.

Madame TOMASINI (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) insiste sur le fait que le conseil d'administration n'a pas délibéré sur cette décision, ce qui ne correspond donc pas aux préconisations de la CNIL (dont elle relit un paragraphe).

Madame l'Agent-comptable dit que la décision s'est appuyée sur un avis du conseil d'administration du 5 février 2018.

Madame TOMASINI (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) conteste. Elle rappelle qu'un avis avait été demandé, sur l'installation d'une caméra dans un couloir. La présence d'une quinzaine de caméras n'a donc jamais été discutée en conseil d'administration.

Mme l'Agent Comptable explique que les caméras intérieures sont installées pour surveiller l'ensemble des toilettes qui a subi beaucoup de dégradations. Quant aux caméras extérieures, elles ne fonctionnent qu'hors temps scolaire pour sécuriser le bâti sur l'ensemble du site.

Madame BORONAT (élue FCPE – collège des parents d'élèves) dit qu'effectivement c'est bien l'installation d'une seule caméra dont il avait été question lors du conseil d'administration du 5 février 2018. Cependant, elle pense qu'il est désormais trop tard, elle ne souhaite pas la désinstallation de ce matériel. Elle demande si les dégradations matérielles ont diminué à la suite de la mise en place de cette vidéosurveillance.

Monsieur KHENNOUCI (élu – collègue des PATOSS) dit qu'effectivement les dégradations ont nettement régressé.

Monsieur AULAGNON (membre de droit - CPE) dit que les données sont difficilement exploitables. Il l'illustre en s'appuyant sur un exemple récent où l'interrogation des élèves a permis d'identifier les auteurs de bagarres plus rapidement que par l'exploitation des images, qui est longue et compliquée.

Monsieur le Proviseur dit qu'on ne peut revenir en arrière. Ces caméras ont été installées.

Madame TOMASINI (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) dit que le rôle des élus n'a pas été respecté. Ils refusent d'accepter d'être mis devant le fait accompli.

- **Bilan Parcoursup dans notre établissement :**

Que sont devenus les élèves scolarisés l'an dernier dans notre établissement ?
Comment ont été affectés les élèves dans nos filières post-bac depuis la rentrée ? Critères retenus ?

- **Réforme du lycée 2019 :**

Qu'est-il envisagé pour notre lycée ?

Sur ces deux dernières questions, les réponses ont été apportées par Monsieur le Proviseur, lors du bilan de rentrée.

- **A l'attention de la Région :**

Nous souhaiterions un parking d'une capacité d'accueil équivalente à ce que nous avions avant les travaux (plutôt qu'un bassin).

Madame PEYCELON, conseillère Régionale dit que Monsieur le Proviseur lui a bien remis un courrier des enseignants détaillant cette demande. Elle le transmettra au Président de Région.

- **Délégations de signatures pour les 2 Proviceuses-adjointes : Mme RELAVE Laurence et Mme GRAND Nathalie (voir pièce jointe)**

Présentation effectuée par M. le Proviseur.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
15	23	0	0	0	0	0	23	0

IV – AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE GRETA DE LA LOIRE

1. Conventions de personnels, de partenariat et de prestation de services

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable ainsi que par Mme SDAISSI Mouna, Directrice Opérationnelle. **(Voir liste des conventions annexées)**

Mme l'Agent comptable propose d'effectuer un vote global sur l'ensemble de ces conventions.

Il est précisé qu'il sera fait par contre un acte administratif pour chacune de ces conventions.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
16	23	23	0	0	0	8	15	0

2. Délégations de signature dans le cadre du Greta de la Loire

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable ainsi que par Mme SDAISSI Mouna, Directrice Opérationnelle.

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
17	23	23	0	0	0	8	15	0

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST CLOSE A 20h03

Le Secrétaire de séance


Estelle TOMASINI

Le Proviseur


Philippe GRAND

